



ANNEXE 4 - CRITÈRES D'APPRÉCIATION FIXÉS PAR LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES (SDREA) EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR (PACA)

Ces critères serviront, le cas échéant, à **départager des candidatures concurrentes**, situées au même rang de priorité tel que défini à l'article 3 du SDREA. Lors de votre demande initiale, seules les cases (sur fond blanc) décrivant votre situation au regard des critères doivent être complétées.

Vous devez déclarer votre situation telle qu'elle est au moment du dépôt de votre demande et après reprise du foncier. Pour les installations (aidées ou non aidées), les critères doivent être justifiés par un projet type « plan d'entreprise ». Le déclarant pourra fournir toute pièce complémentaire utile à la compréhension et à l'instruction des éléments qu'il avance dans la présente annexe. **Les critères non renseignés ne seront pas pris en compte lors du départage avec une ou des candidature(s) concurrente(s).**

LISTE DES CRITÈRES			
CRITÈRES ECONOMIQUES fixés par le SDREA			
Critère 1 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
Surface pondérée par agriculteur actif/professionnel après agrandissement la plus faible ;	Nombre d'agriculteurs actif/professionnel après agrandissement	Note détaillée pour l'agriculteur professionnel + tous les élts pour être agri prof.	
Concordance du projet avec les caractéristiques agricoles et locales couramment observées sur le territoire concerné, insertion du projet dans son environnement social, environnemental et économique ;		Joindre tout document permettant d'apprécier le système d'exploitation : production, transformation, diversification, circuit de commercialisation...	
Perte de surfaces conséquentes, dans les 4 dernières années, et pour les mêmes raisons expropriation en application de l'article L13-11 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ou reprise des terres par le propriétaire en application des articles L411-58 à L411-63 du code rural et de la pêche maritime.		Acte d'expropriation, congés de bail, déclaration PAC avant et après la perte des terres exploitées etc etc... (liste non exhaustive)	
Critère 2 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
L'exploitation a au moins une production sous SIQO (hors AB) ;	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre tout document que vous jugerez utile (Certificat INAO, autres...)	
➤ Diversification agricole attestée par la présence de plusieurs ateliers de production et/ou par la diversité de l'assolement ;		Joindre tout document que vous jugerez utile (déclaration PAC, assolement...)	
➤ Pertinence de la diversification en termes d'atelier de production et d'assolement ;			
Transformation fermière d'une partie au moins des produits de l'exploitation ;	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre tout document que vous jugerez utile	
Vente directe d'une partie au moins des produits de l'exploitation ;	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Vente en circuits courts d'une partie au moins des produits de l'exploitation ;	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
➤ Appartenance du porteur de projet à une structure collective (OP / Coopérative...) .	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Nom de la structure : _____	Joindre tout document que vous jugerez utile	

Critère 9 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	
> Chargement surfacique adapté au(x) type(s) de productions de l'exploitation du demandeur (UGB/hectare)	<p>Nombre d'UGB de l'exploitation : _____ UGB [1]</p> <p>SAU de l'exploitation : _____ ha [2]</p> <p>Surface fourragère de l'exploitation hors landes et parcours : (prairies temporaires, naturelles, artificielles) : _____ ha [3]</p> <p>Surface fourragère peu productives l'exploitation (landes , parcours) : _____ ha [4]</p>	Déclaration PAC	
Mise en valeur par le pétitionnaire de toutes ses surfaces en adéquation avec leur potentiel agronomique		Joindre tout document que vous jugerez utile	

CRITÈRES SOCIAUX fixés par le SDREA			
Critère 5 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réervé administration
<p>> Pourcentage le plus élevé d'associés exploitants par rapport au nombre d'actifs (chef d'exploitation, associé exploitant, collaborateur d'exploitation à titre principal, salariés CDI et CDD) sur la base de la fourniture par le demandeur de l'attestation MSA d'affiliation de l'exploitant ou de la société et, le cas échéant pour les salariés, de l'attestation de vigilance employeur.</p> <p><i>Ne sont pas pris en compte les collaborateurs d'exploitation à titre secondaire, les cotisants solidaires, les aides familiaux, les associés non exploitants, les associés ayant atteint ou dépassant l'âge légal de la retraite en vigueur à la date du dépôt de la demande</i></p> <p>Conjoint collaborateur = 1 par ETP CDI= 1 par ETP CDD = 0,5 par ETP Dans la limite de 2 ETP pour l'ensemble des 3 catégories (conjoints collaborateurs +CDI+CDD).</p>	<p>Nombre de chef d'exploitation, associé-exploitant, collaborateur d'exploitation à titre principal (hors conjoint collaborateur et salariés CDI et CDD) : _____</p> <p>Création d'un conjoint collaborateur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Conjoint Collaborateur : _____</p> <p>Nombre de CDI : _____</p> <p>Nombre de CDD (au moins 6 mois) : _____</p>	<p>Joindre la copie de l'attestation MSA des chefs d'exploitation, associé-exploitant, collaborateur d'exploitation à titre principal et conjoint-collaborateur</p> <p>Joindre la copie des contrats d'embauche concernés</p>	
Critère 8 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réervé administration
> installation hors cadre familial.	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

➤ Capacité professionnelle à conduire le projet faisant l'objet de la DAE (diplôme expérience parcours...). La notion de capacité agricole telle que définie par l'article R 331-2 du CRPM		Joindre justificatif/ copie des diplômes	
➤ Capacité de l'exploitation à dégager un équivalent SMIC/EBE à l'hectare pondéré		Joindre tout justificatif technico-administratif	

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX fixés par le SDREA

Critères 3 et 6 de l'annexe du SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réservé administration
<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture Biologique ou HVE niveau 3 • Démarche agroenvironnementale collective (GIEE, ferme DEPHY, groupes 30 000) • Démarche agroenvironnementale individuelle (MAEC) • Impacts environnementaux de l'opération envisagée 	Certification ou conversion en agriculture biologique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Certificat délivré par l'organisme certificateur	
	HVE certification Niveau 3 : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Certificat délivré par l'organisme certificateur	
	Démarche agroécologique : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Arrêté reconnaissance GIEE etc...	

Impacts environnementaux de l'opération envisagée :

LISTE DES CRITÈRES
AUTRES CRITERES fixés dans le SDREA
Critère 4 de l'annexe 3 du SDREA

Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réervé administration
<p>➤ Exploitation individuelle ou exploitation en société dont la part de capital social détenue par les associés exploitants est la plus élevée et au-delà de 50 % des parts ;</p> <p>➤ Chaque agriculteur professionnel détient au minimum $1/(2 * x)$ du capital x étant le nombre d'agriculteurs professionnels envisagé de l'exploitation. Le but est de démontrer que <u>la somme des parts détenues par les associés exploitants représente au minimum 50% du capital</u></p> <p><u>Exemple : 3 agriculteurs professionnels.</u> <u>Chaque agriculteur professionnel doit détenir au moins :</u> $1 / (2*3) = 1 / 6$ du capital de l'exploitation.</p> <p><u>L'ensemble des agriculteurs professionnels de l'exploitation doit donc détenir :</u> $1/6 + 1/6 + 1/6 = 3/6 = 1/2$ soit la moitié du capital de l'exploitation</p>	<p>Nombre d'associés exploitants dans l'exploitation agricole : _____ Part du capital social détenu par l'ensemble des associés exploitants dans l'exploitation agricole _____ %</p> <p>Nombre d'agriculteurs professionnels : _____ Part de l'agriculteur professionnel 1 dans le capital de l'exploitation _____ Part de l'agriculteur professionnel 2 dans le capital de l'exploitation _____ Part de l'agriculteur professionnel 3 dans le capital de l'exploitation _____ Part de l'agriculteur professionnel 4 dans le capital de l'exploitation _____ Part de l'agriculteur professionnel 5 dans le capital de l'exploitation _____ Part de l'agriculteur professionnel 6 dans le capital de l'exploitation _____</p>	<p>Joindre les statuts et/ou leur mise à jour, attestation expert comptable</p>	
		Joindre les statuts et/ou leur mise à jour	

Critère 7 de l'annexe 3 du SDREA			
Critère examiné	Situation du demandeur	Liste des pièces justificatives à fournir le cas échéant	Réervé administration
Exploitation de la parcelle la plus proche d'une des parcelles demandées	Distance à vol d'oiseau entre la parcelle la plus proche de celle demandée à mettre en valeur (si plusieurs parcelles demandées, prendre la plus proche) : _____ m / km (rayer la mention inutile)	Joindre justificatif cartographique	
Exploitation de parcelles contiguës ou enclavées à l'exploitation du demandeur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre justificatif cartographique	
Proximité des parcelles demandées avec une source d'irrigation utilisée par le demandeur	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Joindre l'autorisation administrative de prélèvement et d'un justificatif parcellaire de localisation	
Facilité d'accès du demandeur à la parcelle au regard de la proximité de tout réseau (chemin, route...)		Joindre tout document que vous jugerez utile	